

Monsieur Lanctôt est accusé d'avoir VIOLE L'ACTE D'INDEPENDANCE DU PARLEMENT, faute dont la sanction eût été la perte de son siège.

A cette accusation, il suffit d'opposer l'interprétation vigoureusement légale des faits donnée par Sir A. Aylesworth, le ministre de la Justice, le gardien des lois du Canada.

Que dit M. Aylesworth:

L'indépendance du Parlement est assurée par les quelques articles, au NOMBRE DE DIX, DE CE STATUT PARTICULIER, (Acte de l'Indépendance du Parlement) et les dispositions de ces articles stipulent tout simplement que quiconque se fait ou s'est fait adjudger une certaine sorte d'entreprise avec la couronne ou le public du Canada est inéligible à un siège en cette Chambre.

TOUS LES CONTRATS NE SONT PAS INTERDITS; on n'est pas déchu du droit d'occuper un siège à la Chambre, parce qu'on est intéressé à un contrat quelconque. Le seul genre de contrat visé par cette loi et que le Parlement a cru devoir interdire à ses membres, est l'objet de prescriptions formelles. Le seul contrat ainsi visé par la loi est celui qui COMPORTE LE PAIEMENT DE DENIERS PUBLICS DU CANADA AU CONTRACTANT. Rien n'empêche un particulier d'avoir un contrat par lequel il s'engage à verser des deniers à l'Etat; c'est précisément le contraire qui est interdit.

Le Parlement fédéral n'a jamais songé à établir de disposition semblable, et il s'en est gardé; IL N'A PAS INTERDIT AUX MEMBRES DE LA CHAMBRE D'ACHETER DES BIENS OU DES EFFETS APPARTENANT A L'ETAT dont celui-ci a décidé de se dessaisir.

Les conclusions conservatrices tombent donc à faux et sont à l'eau.

Il n'y a donc eu NI FRAUDE, NI ILLEGALITE, NI VIOLATION DE L'ACTE D'INDEPENDANCE DU PARLEMENT.

Après cela tout le monde comprend pourquoi la députation fédérale, par un vote de 98 à 56 a déclaré que:

"Votre comité ne veut pas dire que M. Blondin ne croyait pas à la vérité des allégations et qu'il a agi sans croire de bonne foi à leur vérité. Mais le comité croit qu'avant de porter une accusation aussi sérieuse contre un membre de cette Chambre, il aurait dû faire une enquête impartiale, afin de vérifier la vérité des accusations, ce qu'il n'a pas fait. Le ministre de la Marine a paru comme témoin. Dans